

1. *Débitrice:* **Mecco Bank SA, en faillite**, 1200 Genève

2. *Remarques:* Offre de cession des droits de la masse  
(art. 260 LP et 37 OTF du 11 avril 1935)

L'administration spéciale a conclu une transaction relative à une prétention en responsabilité contre l'un des organes de la banque, sous réserve du droit des créanciers de demander la cession des droits de la masse. Tous renseignements utiles relatifs à cette transaction sont à la disposition des créanciers au siège de l'Administration spéciale de la faillite, Ernst & Young SA, 59, route de Chancy, Petit-Lancy. Dès lors, l'offre est faite aux créanciers de leur céder la prétention contestée de la masse, moyennant versement en main de l'administration spéciale du bénéfice de la transaction.

Cette offre est valable jusqu'au 22 mars 2005, échéance à laquelle les créanciers requérant une cession de cette prétention litigieuse devront avoir versé le montant faisant l'objet de la transaction en main de l'administration spéciale.

Ernst & Young SA  
1213 Petit-Lancy

(02712306)